

Toponymes hesbignons IX. Avreû; X. Djèt'fô; XI. Gorêye (1)

par JULES HERBILLON

IX. Avreû; âbreû

Ancienne seigneurie de la mense épiscopale, en dehors des limites historiques de Liège, mais qui fut rattachée tôt au territoire de la Cité, *Avroy* s'étendait le long du bras de la Meuse, entre le domaine de la Sauvenière et la seigneurie de Fragnée (2). Le bois épiscopal d'Avroy, où les surcéants avaient des droits d'usage, n'avait pas encore disparu en 1419 (3).

La forme orale est *sor-avreû*; désignations officielles : « boulevard d'Avroy; rue Pont d'Avroy; bois d'Avroy » (ce dernier ne pourrait qu'indirectement nous renseigner sur le sens du toponyme, w. *bwès* « bois » étant un emprunt assez récent au français).

Formes anciennes (4) :

(1) Cet article forme la suite de ceux qui ont paru dans ce *Bulletin* 1945, pp. 93-106; 1946, pp. 235-242; 1947, pp. 49-84 (avec les ABRÉVIATIONS, pp. 52-55); 1948, pp. 295-306.

(2) Cf. ED. PONCELET, *Les Domaines urbains de Liège*, 1947, p. 63; ED. PONCELET, *Maisons de Liège relevant de la seigneurie d'Avroy*, dans *Ann. Hist. liég.* II (1940); TH. GOBERT, *Liège à travers les âges* II, p. 83.

(3) *Cartul. Saint-Lambert* V, p. 69 (14 sept. 1419).

(4) La forme de 1078 (copie) « Avroch » J. PAQUAY, *Inv. chartes St-Barthélemy*, 1935, p. 94, serait à lire « Abruoch » et peut-être à identifier avec Aabroek, à Beek, au nord de Brée, d'après la thèse (inérite) de J. STIENNON, *Les premières chartes et la formation*

(VIII^e s.) « ad vicum Avridum » MGH, *SS. Rer. Mer.*, II, 401 ; (IX^e s.) « Arbrido » BCRH, 5^e s., t. III, p. 415 ; (1034) « in Avrido » *ch. St-Laurent*, dans BCRH, t. CV (1940), p. 340 ; (1034) « Avroit » BCRH, 3^e s., t. II ; (1205) « Aprici » *St-Jean I*, p. 27 ; (1214) « de Avrido » *Actes de H. de Pierrepont*, p. 122 ; (1214) « ad pontem Avroti » *St-Jean I*, p. 28 ; (XIV^e s.) « Averoit » J. DE HEMRICOURT (cf. A. VINCENT, *Les noms de l. de la Belgique*, p. 132).

Reprenant l'étymologie du DL, v^o *Avreû*, qui propose *arborētum*, dérivé collectif d'*arbor*, J. HAUST, pour jeter un pont entre *Arbrido* et *Avrido*, suppose une forme dissimulée **Abrido*. Deux points toutefois lui paraissent étranges : le changement *b > v* à cette époque tardive, et l'absence d'autres *arborētum > avroy* dans notre région (1).

Nous croyons avoir rassemblé assez d'exemples pour établir qu'*arborētum* a dans la région son représentant régulier, l'a. w. lg. *âbreû*, correspondant de l'a. fr. *arbroi* (2). Voici la liste de ces exemples toponymiques :

1353-1391 « en labreut » *St-Martin*, reg. 11, fol. 122 v^o ; 1520 « en Abreu ; Denix del Abreu », à Grâce(-Berleur) [L 60] : *St-Jean II*, p. 103 ;

1303 « en larberois », 1367 « Larbren (*lege* : -eu) », à Heure-le-Romain [L 14] : *Bull. Top.* XVII (1943), p. 71 (3).

du domaine primitif de l'abbaye bénédictine de St-Jacques de Liège, Liège, 1947-1948, p. 317.

(1) JEAN HAUST, dans *Ann. Hist. liég.* II (1939), pp. 150-151 ; dans *Bull. Dict. wall.* XVII (1932), p. 149, J. FELLER restait sur la réserve en déclarant qu'il nous faudrait rassembler un bon faisceau de termes comparatifs pour justifier cette étymologie.

(2) FEW I, p. 60 ; RÉW n^o 607. — Pensant qu'en w. lg. *arborētum > avreû*, J. HAUST, dans *Bull. Top.* XI (1937), p. 176, ne reconnaît pas volontiers *arborētum* dans « labreu » de Jalhay.

(3) La forme « larberois » écarte l'hypothèse de L. REMACLE, *Le Parler de La Gleize*, p. 301 (altération de **l'ârs breû*), et une première hypothèse de J. HAUST, *Ann. cit.* (« le marais blanc » *â- < alba*).

« *lōbrē* », 1568 « labreu » : J. FELLER, *Topon. de Jalhay* [Ve 32], p. 346 ; *Bull. Top.* XI (1937), p. 176.

« *lâbreû* » : L. REMACLE, *Le Parler de La Gleize* [Ve 39], p. 301 ; cf. *tchèneû* « chênaie » *ibid.*, p. 325.

« *o lâbreû* », 1557 « certain champ dit a labreu », à Brume, dép. de Fosse [Ve 46] : d'après la thèse (inédite) de CH. GASPARD (commun. de M. É. LEGROS).

1675 « les deux prez de labreux... au batis du dit abreux » *ibid.*

« pré Labreu », à Bévercé [My 2] : *Cadastré* (1).

Ces sept exemples concordants paraissent établir à suffisance qu'*arborētum* avait son représentant phonétiquement régulier *âbreû* en région liégeoise (2) ; on sera dès lors tenté de croire que le l. d. de Liège *avreû*, s'il remonte à *arborētum*, a subi un traitement particulier.

Ce traitement local nous proposons de l'expliquer par une circonstance locale que nous trouvons dans le complexe *sor-avreû*, heureusement maintenu dans la tradition orale : *i d'meûre sor Avreû* « il habite sur Avroy », *li cartî d' sor Avreû* « le quartier de sur Avroy » DL.

Le complexe primitif **sûper arbōrētum* présentait, après la chute de la brève prétonique, trois syllabes consécu-

(1) Une forme féminine *arboreta* (cf. AUG. VINCENT, *Topon. de la France*, § 610) paraît représentée dans le l. d. de Sugny [Ne 66] : « prairie des Aubroies », D^r DELOGNE, *L'Ardenne mérid. belge*, p. 62. — Plus douteuse est l'étymologie du l. d. de Lixhe [L 10] : 1329 « une court ki siet entre le tiege et la broye sur Meuse », 1449 « courtil de labroye », 1502 « cortye del arberoye » : P.-J. DEBOUXHAY, *Hist. de Nivelles-sur-Meuse*, pp. 31, 24 ; *Bull. Top.* XIII (1939), p. 50 ; cf. aussi le surnom « Jean dit Labroie » *Cartul. St-Lambert I*, p. 423 (1333).

(2) D'autre origine paraît être le l. d. de Sprimont [L 113] « *lâbru* », 1599 « en Labrux » : J. SIMON, *Topon. (inédite) de Sprimont*. — Le *Bull. Dict. wall.* VII (1912), p. 61 rapproche un l. d. « à l'ovreux ou l'avreux (avec a sourd) ; lieu où l'on refaisait les bateaux » : E. CONROTTE, *Les Encilles à travers les âges*, 1912, p. 10 ; il semble bien s'agir ici de w. *ovreû* « ouvtoir ».

tives avec la liquide *r* particulièrement instable. La chute du second *r* par dissimilation a dû être hâtive ; elle doit être antérieure au passage *b > v* qui ne se justifie pas entre consonnes. Comme ce passage peut être daté du cours du VIII^e siècle (1), le toponyme « Avroy » remonterait au moins aux temps des premiers évêques de la Cité, saint Lambert et saint Hubert.

La forme « Arbrido » (IX^e s.) serait une forme traditionnelle, conforme à l'étymologie, mais non à la prononciation de l'époque.

Il resterait à justifier *ă* bref dans *ăvreû*, à côté de *â* long normalement dans *âbreû* ; plutôt que d'invoquer une altération de l'initiale prétonique, altération qui ne serait pas sans exemple (2), il semble préférable de recourir encore au complexe *sor-avreû*, où la voyelle non initiale devant l'accent a une tendance naturelle à s'affaiblir (3).

Pour le sens d'*arbor etum*, il faut noter que dans certaines régions, l'« arbre » désigne le pommier, arbre fruitier par excellence (4).

X. Djèt'fô ; « Jettefooz »

A l'étude de ce toponyme dont dix représentants ont été relevés en Belgique romane, nous apportons quelques formes anciennes et un essai d'explication.

Les formes sont les suivantes :

(1) ED. BOURCIEZ, *Précis histor. de phonét. franç.*, 8^e éd., p. 228.

(2) Par exemple dans le topon. *hâyète*, dérivé de *hâye* (par analogie avec l'adj. w. *hâyete?* DL), dans le topon. *âbê < a l b e l l u* (par dissimilation de *l?*), dans le topon. *bûrète*, dér. de *beûr*.

(3) Selon une suggestion de M. L. REMACLE, le thème d'*avreû* pourrait être celui de w. *avrûle* DL, p. 714, du lat. *apricare* DFL, p. 489 ; dans ce cas « Arbrido » (IX^e s.) serait une forme faussement étymologique.

(4) AUG. VINCENT, *Topon. de la France*, § 610. — De notre toponyme vient le nom de famille liégeois *Davreux* ; ce nom se retrouve à Louette-Saint-Pierre [D 119], où son origine devrait être recherchée.

à Achène [D 41] : « Jetfaux ; le claviat de Getefaux » *Cadastré*.

à Barbençon [Th 52] : 1249 « Jetefol » L. DEVILLERS, *Mém. sur un cartul. abb. d'Alne*, p. 267 ; 1257 « Jetefol » *ibid.*, p. 271 ; « ferme de Jettefeuille » HAUST, *Enq. dial.*, p. 116.

à Boirs [L 8] : 1348 « Getfouz » *Stock de Hesbaye* ; « Jettefooz » *Cadastré*. — Le même qu'à Fexhe-lez-Slins.

à Braine-le-Comte [S 19] : 1516 « pret, vivier et place de Jettefol » ; 1557-1558 « pret des haultes keuves de Jettefol » G. KURTH, *La Front. ling.* I, p. 202.

à Champion [Na 60] : « Bois impérial dit grand Jetfooz » *Cadastré* (1).

à Cognelée [Na 137] : w. *djèt'fô*, « Section A, dite de Jetfoolx ; Jetfoolx (ferme) » *Cad.* ; « bois de Coria et de Jettefooz » GÉRARD, *La Prov. de Namur* II, p. 33. — Le même que le précédent, Cognelée, ancienne dépendance de Champion, a été érigé en commune en 1924.

à Dhuy [Na 25] : « bois impérial dit grand jette-fooz », joignant Warisoulx *Cad.*

à Esneux [L 106] : 1277 « prope tyliam de Getfol » *St-Lambert* II, p. 290.

à Fexhe-lez-Slins [L 25] : w. *èl djèt'fâ*, c.-à-d. *djèt'fô* ; 1250 « silva de Gestefol » *St-Jean, Polypt.* p. 289 ; ca. 1260 « sor le voie de Gette Fous » *Pauvres-en-Ile* reg. 11, fol. 31 ; 1303 « vers gettefous... le bois de gettefouz » *ibid.* reg. 14, fol. 126 v^o et 131 ; 1314 « à Gettefoz juxta Fehe le Freruse » *Fiefs*, p. 134. Ce lieu dit, à la limite de Fexhe-lez-Slins et de Houtain-St-Siméon, s'étend sur Boirs (commune détachée de Glons et de Houtain en 1866), sur Slins et

(1) C'est par erreur que 954 « Fals » *Cart. Stavelot-Malm.* a été identifié avec notre « Jettefooz » ; il s'agit de Faulx-les-Tombes, dépend. de Mozet [Na 98].

sur Roclengé ; ce versant du Geer est encore en partie boisé.

à Glons [L 7] : 1348 « Gettefouz » *Stock de Hesbaye*. — Le même que le précédent.

à Houtain-Saint-Siméon [L 9] : 1562 « le bois de jectefooz sor le voye qui tend de Bachenge à Liege » *Œuvres de H.-St-S.* reg. 2, fol. 176. — Le même que le précédent.

à Nandrin [H 49] : w. *è djèt'fô* ; « fond de Jetfaux », « ruiss. dit Jetfaux » *Cad.* ; lieu dit à la limite de Tavier.

à Ohey [Na 101] : « Get faulx » *Cad.*

à Pailhe [H 69] : w. *è djèt'fô* ; « enclos Jette Foz » *Cad.*

à Roclengé-sur-Geer [L 3] : 1328 « juxta Getefos » *St-Jean*, Stock de 1310, fol. 44. — Le même qu'à Fexhe-lez-Slins.

à Slins [L 13] : 1541 « Jettefouze » *Ste-Croix II*, p. 129 ; « Jette-Fooz » *Cad.* — Le même que le précédent.

à Strée-lez-Beaumont [Th 44] : ferme dite « Jettefeuille » R. DE MAEYER, *De overblijfselen der romeinsche villa's in België I*, p. 97 ; paraît être identique au l. d. de Barbençon.

à Tavier-lez-Nandrin [H 50] : w. *è djèt'fô* ; 1366 « versus getefo » *Ste-Croix*, Cart. A, fol. 263 ; 1366 « versus Getfo » *Ste-Croix*, Cart. III, fol. 54 v^o (copie du même acte) ; 1685 « prez ou vevier de jettefo » *Bull. Top.* XV (1941), p. 37 ; pré, étang et ruisseau, à proximité de bois, à la limite de Nandrin.

à Thy-le-Château [Ph 5] : w. *à djèt'fô* ; « Jette-Faux » GUYOT, *Nouveau dictionn. des comm.*

Le toponyme désigne parfois un bois et est en plusieurs localités en rapport avec des lieux boisés.

L'explication d'EDG. RENARD : *djèt'fô* < *djèt d' fô* « pousse (plant) de hêtre » *Bull. Top.* XIV (1940), p. 423 et XV (1941), p. 37 ne sera pas retenue, tant pour la sémantique (un l. d. « pousse de hêtre » paraît bien étrange)

que pour la phonétique (lat. *fagu-* > w. liég. *faw*) (1).

Il ne semble pas d'autre part que *djèt'fô* soit un composé du type : déterminant + déterminé, car on attendrait des composés en *-fô* avec un autre déterminant, mais ces formations n'apparaissent pas ; il doit s'agir d'un autre type.

Le premier élément se retrouve isolément dans d'autres toponymes :

à Bossière [Na 33] : « Jette » *Cad.* ;

à Braibant [D 24] : « bois de get » *Cad.* ;

à Ciney [D 25] : « bois de get ; l'aurise de get » *Cad.* ;

(?) à Custinne [D 73] : « fosse giest » *Cad.* ;

à Sovet [D 23] : w. *djè (cinse di ~)* ; 1431 « Gies », 1503 « Gye » BORGNET, *Cart. Ciney* ; les formes de D 23, D 24, D 25 se rapportent apparemment à un même lieu dit.

On peut reconnaître dans ce toponyme forestier le lat. *jactu*, *jectu*, fr. *jet*, au sens de a. fr. *getée* « abatis, coupe » ; le terme rappellerait des défrichements et correspondrait à « taille », si fréquent dans la toponymie forestière moderne. On comparera : « Le Jet », « le bois du Jet », forme ancienne « in jacto », en Savoie (2).

Quant au second élément de *djèt'fô*, les formes anciennes par *-l* : 1249 Jetefol, 1250 Gestefol, 1277 Getfol, et la forme moderne « Jettefeuille », à Barbençon, inviteraient à y voir le lat. *folium*. Mais l'aboutissement normal de lat. *folium* en w. lg. serait **foû*, comme lat. *solium* > w. *soû*, fr. *seuil* ; lat. *dolium* > w. *doû*, fr. *deuil*, l'élément palatal s'étant perdu (3).

(1) L'explication est reprise par ALB. CARNOY, *Origine des noms des comm. de Belg.* I (1948), p. 354.

(2) AD. GROS, *Dictionnaire étymologique des noms de lieu de la Savoie*, 1935, p. 288 qui interprète : « couloir par où l'on descend le bois ». — Une formation hybride est peut-être : 1156 « nemus de Geterlau », à Cambron [Mo 3, Mo 4], du germ. *lau* « bois » ERN. GAMILLSCHG, *Germ. Siedlung*, p. 88.

(3) J. HAUST, *Étymologies wallonnes et françaises*, p. 225 ; dans

Il faudrait dans *djèt'fô* supposer une altération de la voyelle finale ; de plus le sens serait difficile, un « pousse-feuille » serait une expression assez étrange pour désigner un bois.

Nous pensons que les graphies anciennes par *-l* sont analogiques et que la graphie étymologique est fournie par un toponyme de Moislains, dép^t Somme : 1261 « Getefort » (1). Le second élément de *djèt'fô* serait le lat. *fōris* qui paraît convenir tant pour la phonétique que pour la sémantique.

Sans doute le lat. *fōris* aboutit à w. lg. *foû* « (de)hors », mais l'exemple du fr. *fors* montre que le mot par suite de l'emploi proclitique peut échapper à la diphtongaison (2) et cet emploi proclitique est particulièrement fréquent en wallon.

Quant au sens du composé *djèt'fô* < **jactu fōris* « jeté hors », il convient à un défriché opéré au sein d'un massif boisé, à une taille pratiquée dans une forêt. La formation est du reste signalée dans un autre sens en w. verviétois où « gjettt-foû » (3), c'est-à-dire *djèt'foû*, a le sens de « calomnie » (4).

XI. Gorê, Gorêye, Goreû, Gor'lète

Le w. lg. *gorê* (*goh'rê* ou *gor'hê*, à Charneux DFL, p. 105)

w. *ciêrfou* « cerfeuil » < lat. *caerisfolium*, et dans w. *mifou* « mille feuille » < lat. *millefolium*, la voyelle finale s'est abrégée.

(1) ERN. GAMILLSCHEG, *op. cit.*, p. 81, n. 3, qui considère « jette fors » comme un sobriquet.

(2) ED. BOURCIEZ, *Précis histor. de phonét. fr.*, 8^e éd., 1937, p. 94.

(3) CH. GRANDGAGNAGE, *Dictionn. étym. langue w.*, II, p. 531, d'après le dictionnaire de LOBET.

(4) Une explication de *djèt'fô* « pousse fol ; pousse follement » serait plus satisfaisante pour la phonétique, car le w. namurois a conservé *fô* « fou » que le w. lg. a dû remplacer par *sot*, et *crêhe sot* « pousser follement » offrirait une formation analogue à *djèt'fô*, mais les toponymes ont plus souvent un sens utilitaire qu'un sens pittoresque.

« collier (de cheval) », w. nam. *goria* « id. ; joug à porteur », a. fr. *goherel*, *gorrel* « licou », dérivé d'un radical mal encore identifié (1), est représenté en toponymie :

« les *goria* », à Oteppe [H 15] : *Cadastre* ;

1687 « pièce de terre appelée le *gorriaux* » PH. GAVRAY, *Le vocab. topon. de Fronville* [D 64], p. 13.

Si dans ce second exemple le sens peut être métaphorique « terre en forme de collier de cheval », dans le premier, *goher-* peut avoir un sens géographique qui serait le même que celui du fr. *col*.

Sur cette voie nous avons recherché les autres formations toponymiques dont le thème pourrait être *goher-*.

A Oupeye [L 72] existe un lieu dit dont la forme orale est à *gorêye*. Ce nom désignait jadis tout le versant occidental de la vallée de la Meuse, depuis Oupeye jusqu'à Lixhe, qui est sillonné par les ravins de petites vallées secondaires formant un ensemble de cols ; il figure au Cadastre d'Oupeye, « Gorée », de Hermalle-sous-Argenteau [L 28], « à Gorée », de Haccourt [L 15], « Guerheid », « au chemin de Goerheid », de Visé [L 16] « Goirhée » ; à Lixhe [L 10] il est mentionné vers 1260 « al Spine a Gorreit » *Pauvres-en-Ile* reg. 11, fol. 8.

Sur le lieu dit visétois une documentation ancienne nous a été aimablement communiquée par notre collègue, M. John Knaepen :

ca. 1260 Gorreit ; ca. 1280 Corhee *Cathédrale, Petit Stock*, fol. 1 ; 1281 Gurrehey ; 1294 Gorrehe ; 1333 (orig.) en Goreheis *Cartul. St-Lambert III*, p. 408 ; 1356 Corhee, Gorrehe (cf. G. KURTH, *Front. ling.* I, p. 121 ; avec une faute) ; 1360 Gerehoide ; 1381 Gorhé ; 1452 Guorhé ; 1454

(1) D'origine inconnue, dit le DL ; cf. dans *Bull. Top.* VIII (1934), p. 321 (avec une carte) une proposition étymologique de J. HAUST à propos de l'emploi du mot au sens de « porte-seaux ».

Ghoorhe ; 1479 Gorheit ; 1521 Goirheit ; 1524 Goerheit ; 1603 Gorché ; 1646 Goirhé.

Le toponyme ne peut être un composé de w. *hé* « côte escarpée couverte de bois ou de bruyères » DL, dont le thème est non le néerl. *heide* « bruyère » DL, mais parent du francique **haisi* DFL, p. 493.

La forme la plus ancienne ca. 1260 « Gorreit » s'accorde avec une dérivation en *-atu*, dont la forme orale serait en w. *-é*, tandis que la forme d'Oupeye à *goréye* postule *-ata* ou est analogique. Tous les autres textes notent un *-h-*, tant à Visé qu'à Oupeye (1) ; il est possible que cet *h* était déjà amuï ca. 1260 (2), soit régulièrement **goh'ré* > **goré*, soit après passage de *h'r* > *r'h* : **goh'ré* > **gor'hé* > **goré*, comme le suggèrent les autres formes visétoises (3).

Le toponyme paraît être en tout cas du même thème que le w. *goré* « collier (de cheval) ».

Au même thème *goher-* nous proposons de rattacher, comme dérivé en *-ētum*, le toponyme *goreû*, jusqu'ici expliqué de façon peu satisfaisante (4). Le lieu dit est vivant à Jupille [L 66] è *goreû* ; les formes anciennes sont : 1537 « le Coreu », 1538 « le Couereal » (avec variation de suffixe ; ici *-ellum*), 1539 « a Thier de Koreu », 1678 « Goreux » (5) ; la désignation est celle d'un bois, sur la pente d'un ravin, dans le domaine de *Fayin-bwès*.

(1) 1573 « maison entre Oupeye et Goherée » ED. PONCELET, *Inv. chartes St-Pierre*, p. 336.

(2) A Liège, l'amuïssement de *h* derrière consonne est noté en 1268 : L. REMACLE, *Les variations de l'h secondaire*, p. 344 et note 1. Dans « Gorreit » la valeur de la graphie *-r-* est douteuse, car la Hesbaye connaît un *h* uvulaire vibrant [xʀ] : *ibid.*, p. 46 qui peut avoir été noté par *r*.

(3) A Verviers et dans l'Ardenne liége, *h* est maintenu dans w. *goh'ré* « collier (de cheval) » ; à Charneux et à Warsage, coexistent *goh'ré* et *gor'hé*. — Cf. à Florée [Na 129], le l. d. « gorhet » *Cad.*

(4) Contrairement au DL, le toponyme n'a rien de commun pour l'origine avec (Voroux-)Goreux [L 45] ; sur ce dernier, cf. notre *Topon. de la Hesbaye liége*, n° 1415.

(5) *Bull. Soc. Littér. wall.* 49 (1907), p. 274.

L'explication proposée par les éditeurs de la toponymie de Jupille [w. *côreû* « coudraie »] suppose une altération et de la consonne initiale et de la valeur de la voyelle prétonique, tandis que *goreû* est l'aboutissement phonétiquement régulier de **goherētum*. L'emploi du suffixe collectif *-ētum* n'est pas limité aux noms d'arbres, cf. le toponyme *tombeû*, réunion de « tombes ».

Le toponyme de Jupille se retrouve peut-être à Sougnez-Remouchamps [L 119], « Hez de Goreur » : *Cadastre*, « Heid de Goreux » L. THIRY, *Hist. d'Aywaille* IV, p. 422.

Le thème *goher-* étant productif en toponymie, on y rattachera directement les lieux dits *gorlète* < **goherelète*, qui sont nombreux en pays wallon :

gorlète, à Tourinnes-St-Lambert [Ni 80] : HAUST, *Enq. dial.*, p. 108 ;

lès gorlètes, à Saint-Jean-Geest [Ni 18] : *ibid.*, p. 107 ;

lès gorlètes, à Piétrain [Ni 29] : renseignement de M. J. Tordoir ;

1666 « al gorlette », à Nethen [Ni 2] : *Bull. Top.* XIII (1939), p. 114 (1).

Nous sommes ainsi amené à revoir les étymologies proposées pour le nom commun w. *gorlète* ; CH. GRANDGAGNAGE, *Dict. étymol. de la langue w.* I, p. 238 y voit « peut-être un diminutif de *goré* (collier de cheval) », explication satisfaisante pour la forme (dérivé de *goher-* avec le suffixe double *-elète*) et pour le sens, car le terme désignant un objet qui garnit une partie du corps désignera souvent aussi par métaphore la partie du corps elle-même. Pour

(1) Au même thème se rattache le lieu dit d'Anthignes [L 115] è *gohèrlète*, « Goellerie », d'après le cadastre, mais il s'agit ici d'un dérivé de w. *gorli* (*gohèrli*, à Esneux) « bourrelier » (d'une bourrelierie). Cf. V. HELLA, *Toponymie d'Anthignes*, Mémoire licence Liège, 1940 : 1756 « en l. d. la gohellerie » ; M. ÉL. LEGROS que nous remercions ici, a bien voulu consulter à notre intention ce mémoire inédit.

J. HAUST pourtant « la conjecture de G[randgagnage] porte à faux... ; en réalité, *gorlète* est mis pour **gol'rète*, diminutif de *golé* « collier », et répond littéralement au fr. *collerette* » (1).

L'argumentation développée est d'ordre sémantique et semble ici moins convaincante, puisque les deux sens de fr. *col* ou *collier* (1. partie du corps ; 2. objet garnissant cette partie) peuvent être aussi ceux de *goher-*, à en juger par les emplois toponymiques relevés plus haut.

L'étymologie proposée par J. HAUST pour w. *gorlète* provoque une autre hypothèse à l'article *golète*. Le DL distingue ici pertinemment deux mots : 1. *golète* (terme de boucherie), synonyme en ce sens de *gorlète*, expliqué comme une forme altérée de **colète*, féminin de « collet » ; et 2. *golète* (en toponymie) « goulette, entrée en entonnoir », dérivé de lat. *gula* « gueule ».

La première hypothèse **gol'rète* < **col'rète* paraît avoir amené la seconde 1. *golète* < **colète* ; aucune des deux ne semble indispensable et toutes deux prêtent le flanc à la même critique.

Le lat. *collum* est représenté en w. par *cô* « cou » et en toponymie par des lieux dits comme *à cô*, *Coo*, dépendance de *Stavelot* [Ve 40] ; le dérivé lat. *collare* « collier » est représenté par w. *golé*, dont la formation a des chances d'être pré-wallonne et dont l'altération de l'initiale *c-* > *g-* peut avoir été provoquée par une contamination avec w. *goré*.

A Liège, w. *cô* est d'emploi beaucoup plus rare que son synonyme *hatré* et n'a pas fourni de dérivé attesté autre que w. *golé* (2) ; or les étymologies proposées par J. HAUST

(1) J. HAUST, *Étymol. w. et fr.*, p. 119. — Il n'est du reste pas exclu que fr. *colleret* (attesté seulement au XVI^e s.) et fr. *collerette* soient des dérivés (avec double suffixe *-erét*) de fr. *col*.

(2) W. *colèrète* « collerette », terme de mode vestimentaire (avec maintien de *e* prétonique) et w. *colier* « collier » sont des néolo-

supposent l'existence de deux dérivés de *collum* : **col'rète* et **colète* ; d'autre part la toponymie révèle que le terme *goher-* n'est pas improductif.

Puisque la sémantique n'a pas à jouer de rôle dans le problème, il semble donc plus simple de voir :

dans w. *gorlète*, un dérivé avec double suffixe du thème *goher-* ;

dans w. 1. *golète* (terme de boucherie ; synonyme de *gorlète*) (1), une altération de w. *gorlète*, sous l'influence de w. 2. *golète* « goulette ; gosier : *c'est-ine fameüse golète* (un fameux buveur) » ; la proximité des sens « gosier » et « col » peut avoir facilité l'altération.

Notre hypothèse a l'avantage, tout en étant phonétiquement régulière, d'être plus simple, de ne pas recourir à des reconstructions toujours hypothétiques et de tenir mieux compte de la productivité wallonne des thèmes.

Quant à 2. *golète*, dérivé de lat. *gula* « gueule », il est représenté en toponymie par vingt exemples dans la province de Liège ; la même province offre sept exemples du dérivé masculin *golèt* ; on relève aussi un dérivé en *-ellum* : *lès golés*, à Anthignes [L 115] : HAUST, *Enq. dial.*, p. 13 ; *au golia*, à Maillen [Na 116] : *ibid.*, p. 76.

Sauf exceptions à déceler, le thème est bien ici le lat. *gula*, comme l'attestent pour *Thisnes* [W 44] la forme ancienne (1306) « goulette », et pour *Landelies* [Ch 63] et *Leernes* [Ch 56], la forme orale *goulète*.

gismes. — La toponymie ne fournit pas non plus de dérivé, sauf peut-être « *Colia*, *Collia*, *Colias* », lieu dit commun à *Darion* [W 36], *Hollogne-sur-Geer* [W 37] et *Omal* [W 51] : *Cadastre et Catal. Musée archéol. liég.*, p. 60.

(1) Le DFL, p. 493 ajoute à 1. *golète* le sens : « viscères du porc que l'on arrache en une fois, de la langue au foie ».